

Les recherches de M. Charrin montrent que, quelque parfait que puisse être le filtre placentaire, il ne peut agir sur les poisons maternels, provenant soit d'une intoxication microbienne soit d'une auto intoxication; il en résulte donc en premier lieu que l'organisme fœtal se trouve lésé congénitalement. Ces lésions organiques peuvent entraîner la mort de l'enfant qui vient souvent avant terme, naît parfois malade, et est en tout cas porteur d'un organisme qui, altéré dans sa structure, sera vicié dans son fonctionnement. Mais de ces tares cellulaires fœtales, produites sous l'influence des processus morbides maternels, vont dériver des insuffisances de développements causées par des modifications dans l'activité des organes, le corps thyroïde, les capsules surrénales des rejetons tarés possédant une activité moindre. Leur composition chimique peut même être modifiée. Il importe de remarquer que des variations si importantes ne se rencontrent pas seulement chez le nouveau-né, mais qu'elles persistent chez le nourrisson, attestant ainsi la continuité des troubles d'évolution dus à l'infériorité des cellules du rejeton. Sous l'influence de ces organes altérés, la thermogénèse et la nutrition se font d'une manière anormale. Ainsi le nourrisson porteur dès sa naissance d'organes altérés, et prêts à s'altérer encore, privé en partie au moins des produits de sécrétion normaux de ses glandes vasculaires sanguines, fabriquant des produits toxiques en quantité exagérée, incapable de les éliminer et de régler sa thermogénèse, devient facilement la proie des infections contre lesquelles il ne peut lutter efficacement; d'emblée la défense de l'organisme a faibli.

A côté de ces études de premier ordre, se placent plusieurs communications intéressantes, MM. Mairet et Arden Deltail ont particulièrement étudié l'hérédité nerveuse. De leurs recherches sur l'hérédité de transformation dans l'épilepsie, ils ont conclu que :

1° L'épilepsie ne se transforme pas héréditairement en aliénation mentale, banale, ordinaire.

2° L'épilepsie se transmet similairement de l'ascendant au descendant, et, dans ces cas, s'il y a folie chez le descendant, celle-ci est uniquement due à son épilepsie.

Ces auteurs ont étudié, d'autre part, l'influence de l'hérédité nerveuse, de l'hérédité cérébrale et de l'hérédité alcoolique. Ils ont pu conclure qu'aucune de ces tares ne diminue la natalité, que ces causes amènent toujours une mortalité plus grande des rejetons, dont la léthalité est surtout maxima au-dessous de cinq ans. L'hérédité psychique et l'hérédité alcoolique